



Rapport final
**Projet de vulgarisation «Promotion de la flore et des
mousses adventices menacées»**

Brugg et Reinach, 1. 2.2021

Photo de la page de titre: T. Stalling, Hintermann & Weber AG

Autrices et auteurs

Verena Doppler, Annelies Uebersax

Agrofutura AG

Stahlrain 4

5200 Brugg

uebersax@agrofutura.ch

056 500 10 81

Stefan Birrer

Hintermann & Weber AG

Austrasse 2a

4153 Rheinach

birrer@hintermannweber.ch

061 717 88 82

Porteurs du projet, personnes de contact

Canton d'Argovie: Service du paysage et des cours d'eau, nature et paysage (Abteilung Landschaft und Gewässer, Natur und Landschaft) Ramona Gaggini

Canton de Berne: Office de l'agriculture et de la nature, Service de la promotion de la nature, Markus Krähenbühl

Canton de Bâle-Campagne : Centre agricole Ebenrain (Landwirtschaftliches Zentrum Ebenrain), Gabriela Hofer

Canton des Grisons : Office de la nature et de l'environnement, protection des biotopes et des espèces (Amt für Natur und Umwelt Biotop und Artenschutz) Erik Olbrecht

Canton de Fribourg: Service de la nature et du paysage, Jacques Frioud

Canton de Neuchâtel: Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), Marie-France Cattin Blandenier

Canton de Vaud: Centre de la Conservation de la nature, Franco Ciardo

Canton de Zurich: Office du paysage et de la nature, Service de la protection de la nature (Amt für Landschaft und Natur, Fachstelle Naturschutz) Kaspar Spörri

Pro Natura: René Amstutz

Financement

Office fédéral de l'agriculture

Cantons d'AG, de BE, de BL, des GR, de FR, de NE, de VD et de ZH

Pro Natura

Table des matières

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | Aperçu des étapes de projets et résultats des projets concernant la flore et les mousses adventices... | 4 |
| 2. | Activités dans le cadre du projet de vulgarisation | 5 |
| 2.1 | Projet partiel 1 «Régions potentielles dans les cantons actuels et nouveaux» | 5 |
| 2.2 | Projet partiel 2 «Organisation & intégration des experts dans le réseau des conseillers, coaching, dépannage» | 7 |
| 2.3 | État d'avancement du projet partiel 3 «Communication, événements, transfert de connaissances», formation, formation continue | 8 |
| 3. | Comptabilité | 8 |
| 4. | Objectifs et réalisation des objectifs | 9 |
| 5. | Conclusion | 10 |
| 6. | Annex | 12 |
| | Förderung autochthoner Ackerbegleitflora & Ackermoose: Checkliste zum Vorgehen in den Kantonen..... | 12 |

1. Aperçu des étapes de projets et résultats des projets concernant la flore et les mousses adventices

Phase «Mise en œuvre de mesures» dans le cadre du projet d'utilisation durable des ressources « Flore et mousses adventices»:

Cette phase a démarré en 2012 et a été conclue par le rapport final de février 2018. 68 exploitations des cantons d'AG, de BL, des GR, de LU, de VD, du VS et de ZH ont mis en œuvre des mesures de promotion de la flore et des mousses adventices menacées sur 78 ha de terres cultivées.

Afin de préserver les surfaces de cultures exploitées extensivement et présentant une flore adventice précieuse établies dans le cadre du projet d'utilisation durable des ressources et de créer un cadre pour les nouvelles surfaces, une solution visant à intégrer ces surfaces dans la politique agricole a été approuvée en étroite collaboration avec l'OFAG. Cet important jalon permettra de s'assurer que les effets positifs du projet se poursuivront également après la fin de ce dernier. Par la suite, les cantons ont pu effectuer des demandes auprès de l'OFAG pour des surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques aux régions (SPB type 16). À partir de 2018, les exploitations agricoles ont ainsi pu déclarer les surfaces existantes possédant une flore précieuse dans le cadre des évaluations annuelles des surfaces avec le code 594 (SPB spécifique à la région). Les exploitations reçoivent ainsi des contributions tout au long de l'assolement. Les années où des cultures peuvent également être déclarées comme des bandes culturales extensives, les exploitations peuvent aussi recevoir des contributions pour les bandes culturales extensives SPB. L'approbation du service cantonal de la protection de la nature est nécessaire pour pouvoir fertiliser les bandes culturales extensives avec un tiers de la quantité d'azote recommandée pour la culture. Cette solution est simple et efficace pour toutes les surfaces intégrées dans les projets de réseaux. Pour les quelques surfaces sans projet de réseaux (en particulier dans le canton de Zurich), des contrats de protection de la nature peuvent être conclus conformément à la LPN.

Phase «Suivi des impacts après la fin du projet» dans le cadre du projet d'utilisation durable des ressources «Flore et mousses adventice»:

Afin de déterminer si les impacts des mesures mises en œuvre dans le cadre du projet d'utilisation durable des ressources se maintiennent après la phase de projet entre 2011 et 2017 avec le soutien financier des exploitations, le suivi des impacts a été poursuivi en 2018 et 2019 et a été conclu par un rapport final en fin 2019. Un rapport final séparé a été rédigé sur les mousses adventices.

Phase «Mise en œuvre du projet de vulgarisation Flore et mousses adventices précieuses 2018-2020»:

en 2017, l'OFAG a approuvé un projet de vulgarisation. L'objectif principal de ce projet était d'augmenter les surfaces de cultures exploitées extensivement qui ont une flore et des mousses adventices précieuses et d'apporter ainsi une contribution à la réalisation des OEA et des objectifs de la politique agricole qui concernent les SPB. Pour atteindre cet objectif, les cantons ont été soutenus dans la mise en œuvre des mesures en faveur de la flore adventice dans leur propre système de paiements directs. Ils ont par exemple obtenu un soutien lors de l'introduction des demandes auprès de l'OFAG pour les SPB spécifiques aux régions, lors de la formation de spécialistes pour le conseil des agricultrices et agriculteurs et lors de la recherche de surfaces appropriées. Pro Natura ainsi que les cantons d'AG, de BL, des GR, de VD et de ZH, qui étaient déjà actifs dans le cadre du projet d'utilisation durable des ressources, ont participé au projet. Ils ont été rejoints par les cantons de BE, de FR et de NE. En 2018, la mise en œuvre du projet de vulgarisation a succédé directement à la phase « Mise en œuvre des mesures » du projet d'utilisation durable des ressources «Flore adventice».



À gauche: les champs de la vallée de l'Aar près de Münsingen (Tägermatt, centre psychiatrique) avaient beaucoup à offrir. À droite: flore adventice avec Miroir de Vénus, mâche dentée et coquelicot. Photos de V. Doppler.

2. Activités dans le cadre du projet de vulgarisation

2.1 Projet partiel 1 «Régions potentielles dans les cantons actuels et nouveaux»

Sur la base de la liste des espèces cibles, une grille d'évaluation simple (liste des espèces avec classement par points / exigences minimales) a été élaborée dans le but d'évaluer grossièrement les surfaces possédant une flore potentiellement précieuse sur la base des espèces identifiées à ce jour. L'objectif était de décider, sur la base de l'évaluation, s'il fallait ou non chercher à conclure un contrat. La grille d'évaluation proposée accorde une forte pondération aux espèces cibles rares et menacées (valeur d'espèce 4), tandis que les espèces cibles plus répandues (2 points) et les espèces caractéristiques (1 point) sont moins fortement pondérées. Les mousses ont été considérées de manière analogue. La liste des espèces cibles évaluées peut être consultée sur le [site Internet d'Agrofutura](#).

Les experts des mousses mandatés par Pro Natura (Julie Steffen pour la Suisse romande, Norbert Schnyder et Senta Stix pour la Suisse alémanique) ont soutenu la direction du projet ainsi que les services cantonaux des cantons participants dans la sélection des surfaces potentiellement intéressantes pour la promotion des mousses adventices.

Les surfaces listées dans le **Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.** et le

Tableau 2 ont pu être sécurisées comme type 16 avec une flore adventice précieuse.

Tableau 1: bilan des champs de projet transférés et non transférés au système SPB. La grille d'évaluation présente également le nombre de surfaces supplémentaires qui ont pu être sécurisées par contrat en tant que « surfaces de culture avec flore adventice précieuse » de type SPB jusqu'à mi-2019.§

| Canton | Nombre de surfaces transférées | Nombre de surfaces non transférées | Nombre de nouvelles surfaces |
|---------------|--------------------------------|------------------------------------|---|
| Argovie | 20 | 1 | 4 |
| Bâle-Campagne | 1 | 2 | 0 |
| Grisons | 3 | 0 | 0 |
| Lucerne | 2 | 0 | 2 |
| Vaud | 7 | 4* | 9* |
| Valais | 237 | 82 | 40 |
| Zurich | 1 | 6** | 9 (plusieurs surfaces sont actuellement encore en cours de négociation) |
| Total | 271 (74 %) | 95 (26 %) | 65 |

Marquage vert : ces cantons ont participé au projet d'utilisation durable des ressources, mais non au projet de vulgarisation.

* Zones non transférées : trois sorties d'exploitations, une décision du canton car pas assez précieux ; les surfaces particulièrement précieuses peuvent toutefois être maintenues. Nouvelles surfaces : plusieurs surfaces très précieuses, présentant notamment les espèces *Ajuga chamaepitys*, *Buglossoides arvensis*, *Ranunculus arvensis*, *Scle-ranthus annuus* et *Spergula arvensis*.

** ZH : les espèces les plus importantes de toutes les surfaces non transférées sont protégées avec des contrats de protection de la nature.

Tableau 2 : surfaces dans de nouveaux cantons

| Canton | Nombre de surfaces | Remarques |
|-----------|--------------------|--|
| Berne | 4 (7.2 ha) | Négociations prévues concernant plus de 100 surfaces potentielles dans les prochaines années ; 2 surfaces / contrats sont actuellement encore en cours de négociation ; les espèces importantes sont <i>Legousia speculum-veneris</i> , <i>Ranunculus arvensis</i> , <i>Valerianella dentata</i> et <i>V. ramosa</i> , <i>Euphorbia exigua</i> .. |
| Fribourg | 15 (11 ha) | 5 ha (10 parcelles) avec 6 exploitations sont en projet ; les espèces importantes sont entre autres <i>Legousia speculum-veneris</i> , <i>Centaurea cyanus</i> , <i>Sherardia arvensis</i> et <i>Spergula arvensis</i> . Il existe également des surfaces présentant une flore précieuse, telle que <i>Veronica triphyllos</i> , datant toutefois de la période avant que le type 16 ne soit possible ; ces surfaces ne sont pas comptées ici. |
| Neuchâtel | 2-3 | Aucun contrat n'avait encore été signé en 2020. En 2021, deux ou trois zones doivent faire l'objet d'un contrat ; les espèces importantes sont <i>Ammi majus</i> , <i>Papaver argemone</i> et <i>Althaea hirsuta</i> |

2.2 Projet partiel 2 «Organisation & intégration des experts dans le réseau des conseillers, coaching, dépannage»

Soutien organisationnel

Au cours de la première et de la deuxième année du projet en particulier, les cantons ont été soutenus lors de la déclaration auprès de l'OFAG du type 16 « SPB spécifique à la région ». Tous les cantons participant au projet, à l'exception du canton des GR, ont désormais un des types 16 « Surface de culture avec flore adventice précieuse » approuvé par l'OFAG, qui tient compte des différences régionales et cantonales. Un outil important est ainsi à disposition pour la préservation des plantes et des mousses adventices précieuses.

La clarification des exigences du type 16 avec l'OFAG était importante, mais a malheureusement pris un certain temps. Néanmoins, le type 16 est désormais bien établi, même s'il n'est pas réalisable dans toutes les situations. Certains cantons estiment toutefois encore que les directives sont difficiles à mettre en œuvre.

Le lien entre les « surfaces de culture avec flore adventice précieuse » et les structures de conseil et d'organisation établies dans les projets de réseaux cantonaux est essentiel. Ce lien a été initié et atteint de manière largement indépendante par les responsables cantonaux.

Dépannage et conseil

L'équipe du projet a conseillé les services cantonaux de la protection de la nature et de l'agriculture sur divers problèmes et tâches:

- Soutien lors de l'évaluation de l'adéquation des surfaces pour un contrat (évaluation du potentiel)
- Conseils sur des questions d'exploitation concrètes : assolement, espèces problématiques, etc.
- Petits services: consultation des listes d'espèces, préparation des listes d'espèces, détermination des documents de justification et des photos des espèces cibles, modèle de tableau d'information pour le canton de Berne
- Travail de terrain pour soutenir le canton de NE dans la recherche de surfaces contractuelles appropriées (situation initiale difficile)
- Coordination entre les cantons et les mandataires / spécialistes cantonaux (ZH, NE, VD)
- Motivation des cantons à conclure des contrats pour des premières surfaces ou des surfaces supplémentaires

Une équipe de spécialistes des mousses était à la disposition des cantons pour répondre aux questions concernant les mousses adventices ; ces derniers faisaient partie du projet Pro Natura sur les mousses adventices.

Liste de contrôle pour la procédure dans les cantons

Nous avons établi une liste de contrôle simple pour montrer aux cantons comment ils peuvent procéder dans leur recherche de surfaces appropriées pour promouvoir la flore et les mousses adventice menacées (voir annexe).



L'équipe des mousses adventices à l'occasion de l'échange d'expériences en juin 2019 à Münsingen. Photo de Markus Krähenbühl.



Tableau d'information peu avant l'installation dans la vallée de l'Aar près de Münsingen

2.3 État d'avancement du projet partiel 3 «Communication, événements, transfert de connaissances», formation, formation continue

Formation

En 2018, l'accent a été mis sur la formation des vulgarisateurs cantonaux au sujet de la flore et des mousses adventices. Dans le cadre d'un « cours de base » organisé une fois en Suisse alémanique (Zetzwil) et une fois en Suisse romande (Lucens), les conseillères et conseillers ont été formés de manière à pouvoir acquérir de nouvelles surfaces de manière autonome à partir de 2019.

Lors d'un échange d'expériences à Münsingen en 2019, les questions agronomiques, botaniques et organisationnelles actuelles ont été traitées, les connaissances et les expériences ont été rassemblées et les connaissances taxonomiques ont été mises en pratique.

Lors des événements finaux en août 2020 en Suisse romande (Corcelles-près-Payerne (VD), Léchelles (FR), Chavannes-sur-Moudon (VD)) et en octobre 2020 en Suisse alémanique (Oberrüti AG), les succès et les questions non résolues ont été passés en revue dans un cadre restreint en raison du coronavirus (voir chap. 5 « Conclusion »).

Check-list pour la procédure dans les cantons

Sur la base des expériences acquises dans le cadre des projets de ressources et de conseil, une aide à la décision simple pour le recrutement des zones de type 16 avec une flore arable de valeur a été développée pour les cantons (voir annexe).

3. Comptabilité

Le projet a été financé par les cantons participants, Pro Natura et l'OFAG avec un montant total de Fr. 98'580. Le Tableau 3 donne un aperçu des dépenses et des recettes. Nous finissons le projet avec un léger déficit de Fr. 4'442, qui est comblé par Agrofutura et Hintermann & Weber. Le Tableau 3a montre en détail les coûts des tiers.

Tableau 3: aperçu des dépenses et des recettes

| Jahr | Recettes | | | | Dépenses | | | | |
|---------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|---------------|----------------|
| | Pro Natura | Cantons | OFAG | Total | Agrofutura | H&W | TVA & Coûts tiers* | Total | |
| | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. | fr. Fr. | Fr. | Fr. |
| 2018 | 4'000 | 14'666 | 30'975 | 49'641 | 20'120 | 26'166 | 4'502 | 0 | 50'788 |
| 2019 | 6'000 | 14'666 | 13'973 | 34'639 | 9'626 | 4'906 | 1'431 | 0 | 15'963 |
| 2020/21 | - | 14'300 | - | 14'300 | 9'878 | 13'865 | 1'689 | 10'838 | 36'270 |
| | 10'000 | 43'632 | 44'948 | 98'580 | 39'624 | 44'937 | 7'622 | 10'838 | 103'021 |

*Tableau 3a : Coûts des tiers

| Montant (Fr.) | Bénéficiaires |
|---------------|--|
| 466 | Huber-Hof, Excursion en Suisse allemande |
| 3'180 | Zieltext Traductions |
| 1'896 | FUB, travaux bryophytes |
| 953 | Apero-Chuchi, Excursion en Suisse allemande |
| 3'592 | Maibach, Excursion en Romandie et divers travaux |
| 750 | V. Doppler 2021, Rapport final, Check-liste |
| 10'838 | |

4. Objectifs et réalisation des objectifs

Le projet de vulgarisation n'a pas été mis en œuvre comme un projet indépendant, comme cela avait été demandé à l'origine, mais comme un projet partiel dans le cadre du projet d'utilisation durable des ressources « Flore adventice ». Cela a conduit à une réduction de la portée du projet, car l'OFAG n'a cofinancé les activités du projet que jusqu'en 2019 et le financement en 2020 a été assuré exclusivement par des fonds des cantons et de Pro Natura. Il a donc été nécessaire de renoncer à l'évaluation sur les espèces cibles et caractéristiques (objectif 4).

Tableau 4 : objectifs selon la demande de projet et réalisation des objectifs

| Objectif | Indicateur | Quantification | Réalisation de l'objectif |
|--|---|---|---|
| 1. Le nombre de nouveaux cantons (= cantons qui n'ont pas participé au projet d'utilisation durable des ressources) qui ont des surfaces avec une flore ou des mousses adventices précieuses (FMr) augmente. | Nombre de cantons qui déclarent des SPB | Au moins 2 nouveaux cantons | ● les cantons de BE, de FR et de NE ont pu être nouvellement acquis |
| 2. Le nombre de régions avec une flore ou des mousses adventices précieuses augmente. | Nombre de nouvelles régions du projet (cantons actuels et nouveaux) | Augmentation d'au moins 20 régions (+56 %) | ● + au moins 33 surfaces |
| 3. Les surfaces avec une flore ou des mousses adventices précieuses augmentent. | Nombre d'hectares de SPB déclarés (cantons actuels et nouveaux) | Augmentation de 80 ha (2016) à au moins 130 ha (2021) (+63 %) | AG ## ha, BE 7.2 ha ; BL 0 ha, FR : 11 ha, GR 0 ha, VD env. 10 ha ? GR 0 ha, objectif partiellement mais pas totalement atteint, très variable d'un canton à l'autre. |
| 4. Le nombre d'espèces cibles et caractéristiques de la liste du RP qui ont des populations durables augmente. | Nombre d'espèces cibles et caractéristiques de la liste avec des populations durables | Augmentation de 60 (2016) à au moins 70 espèces cibles et caractéristiques qui ont des populations durables (+17 %) | L'évaluation n'a pas pu être effectuée en raison de la réduction du budget. Toutefois, l'objectif n'a certainement pas été atteint. |

L'objectif 4 très ambitieux n'a pas pu être atteint. Aucune espèce supplémentaire n'a pu être ajoutée au niveau national. Les espèces potentiellement supplémentaires qui pourraient faire l'objet de recherches surtout pour les nouveaux cantons, n'ont malheureusement pas été trouvées lors des inspections sur le terrain ou ne se trouvaient pas dans des surfaces pouvant faire l'objet d'un contrat (p. ex. *Bromus grossus*, *Bromus secalinus*, *Lythrum portula*, *Lathyrus hirsutus*, *Veronica triphyllos*). Néanmoins, il existe encore des chances pour trois nouvelles espèces dans les cantons de FR et de NE : *Veronica triphyllos*, *Ammi majus* et *Althaea hirsuta*. D'autres espèces précieuses ont pu ou peuvent être intégrées dans les contrats du canton de Berne (voir tableau 2).

Dans le canton de VD, les espèces *Scleranthus annuus* et *Spergula arvensis*, qui n'avaient pas trouvé de milieu en dehors du Valais dans le cadre du projet d'utilisation durable des ressources, ont pu être sécurisées.

5. Conclusion

Transfert des surfaces du projet vers le type 16 «SPB spécifique à la région»

D'une manière générale, le transfert a été un succès. Tous les cantons, à l'exception des Grisons, disposent d'un des types 16 SPB approuvés par l'OFAG. Environ trois quarts des surfaces du projet d'utilisation durable des ressources ont pu être transférées au type 16 SPB. Dans les trois nouveaux cantons participants au projet, de nouvelles surfaces considérables ont également pu être acquises et le recrutement se poursuivra ici également après la fin du projet de vulgarisation.

Défis

L'un des plus grands défis s'est avéré être la complexité de l'administration : le souhait des cantons était d'intégrer les mesures en faveur de la flore adventice dans le système de paiements directs existant. Les types de SPB existants dans les grandes cultures suivent les cultures dans l'assolement. Toutefois, la flore adventice reste sur la parcelle et subissent l'assolement. Cet état de fait a compliqué l'administration car les mesures doivent également être mises en œuvre dans les cultures (et les contributions doivent être payées) qui ne sont pas prévues pour les SPB dans les grandes cultures dans le système existant.

L'approbation des SPB cantonaux de type 16 par l'OFAG a été très lente et non satisfaisante pour le projet et les cantons concernés. Une partie de l'élan initial a donc été perdue.

D'autres défis ont rendu difficile la conclusion des contrats :

- pas de fumure, même dans les années intermédiaires ; trop strict du point de vue des représentantes et représentants cantonaux, surtout en Suisse romande, et dissuasif pour les agriculteurs.
- rétrospectivement, des critères trop stricts pour la flore précieuse ont été définis dans les cantons (nombre d'espèces cibles). Toutefois, le système actuel (type 16) n'est pas assez flexible pour permettre d'adapter les critères de manière pragmatique (p. ex. compter également les espèces potentiellement présentes si elles sont présentes à proximité).
- les bandes culturales extensives et le type 16 offrent peu de liberté pour rechercher des solutions individuelles : p. ex. l'exploitation sans labour si elle a pu préserver une flore précieuse jusqu'à présent.
- toutes les surfaces ne sont pas couvertes par un projet de réseaux
- des surfaces entières ou seulement des bandes, comme cela est encouragé principalement dans le canton de Fribourg : les bandes sont également pertinentes, mais la probabilité que certaines espèces se retrouvent plus tard quelque part est plus faible que pour les surfaces ; dans le cas de présences locales (notamment les champs humides, remarque canton de VD), il est plus judicieux de prévoir des surfaces plus petites, car souvent, toute la surface ne présente pas une flore précieuse.
- des incertitudes apparaissent régulièrement quant au caractère local ou non de la flore identifiée (voir exemple de Corcelles)
- parfois, les exploitants insistent sur un assolement défavorable au contrôle des mauvaises herbes (probablement en raison des contributions). Cela comporte le risque que la pression des mauvaises herbes devienne trop forte et que le contrat doive être résilié à moyen terme.
- souvent, l'année / les conditions météorologiques ne sont pas optimales pour déterminer la présence d'espèces précieuses (p. ex. printemps sec) → Des visites / enregistrements répétés au cours des années suivantes peuvent être utiles, mais sont contraignants.
- sélection des variétés : les variétés de blé modernes (p. ex. Arina) sont plus robustes et conduisent à une plus grande couverture du sol. L'utilisation de variétés anciennes (en lien avec un apport réduit de substances nutritives) pourrait offrir des opportunités qui n'ont pas encore été exploitées dans le cadre du projet d'utilisation durable des ressources « Flore adventice ».

L'engagement des cantons participants est très variable. Malheureusement, les cantons de BL et des GR n'ont pas trouvé les moyens et les capacités d'exploiter les trois années supplémentaires. Nous sommes toutefois très satisfaits de leur engagement dans le cadre du projet d'utilisation durable des ressources jusqu'en 2017.

Défis liés aux mousses adventices

Les projets d'utilisation durable des ressources et de vulgarisation ont permis de sensibiliser les cantons à la problématique des mousses pour la première fois à plus grande échelle. Malgré tous les efforts déployés, il n'a pas

été possible de conclure le nombre visé de contrats concernant les mousses et de sécuriser les surfaces correspondantes. Une parcelle du Bruderholz (BL) est la seule à avoir fait l'objet de mesures spécifiques de promotion des mousses adventices au cours de toutes ces années. Néanmoins, cette parcelle abrite effectivement des espèces figurant sur la liste rouge. Les spécialistes ont pu découvrir l'anthocéroto *Phaeoceros laevis* (fortement menacée) et l'éphémère à feuilles dentées *Ephemerum serratum* (menacée). En outre, une très précieuse a été découverte sur une autre surface contractuelle à Dagmersellen, sans contrat spécifique pour les bryophytes. Toutefois, les expériences acquises dans le cadre des deux projets montrent qu'il serait nécessaire de se concentrer spécifiquement sur les mousses pour réussir à promouvoir avec succès les mousses adventices précieuses. En effet,

1. La flore et les mousses adventices ont parfois des exigences très différentes en matière de sites. Les mesures prises pour d'autres espèces adventices ne sont pas toujours compatibles avec les exigences des mousses.
2. Les vulgarisateurs cantonaux et les autorités n'ont que rarement, voire jamais, de connaissances sur les mousses et se concentrent principalement sur les plantes vasculaires, oubliant souvent les mousses. Un grand pouvoir de persuasion est donc nécessaire tant auprès des cantons que des exploitations pour sécuriser par contrat les surfaces avec des mousses.
3. Les mousses adventices sont souvent bien représentées dans les régions fourragères riches en précipitations et possédant une forte proportion de maïs dans l'assolement. Cependant, il y est presque impossible, et inutile pour la promotion des mousses adventices, de respecter la proportion de 50 % de céréales dans l'assolement exigée par les mesures. Des solutions devraient être recherchées dans l'ensemble des cantons (p. ex. des exceptions à la règle de la part de céréales de 50 % là où des mousses précieuses sont présentes dans les zones de culture fourragère avec une part élevée de maïs et peu de cultures céréalières).

Les solutions possibles pour promouvoir spécifiquement les mousses pourraient être :

1. Une sensibilisation accrue des services cantonaux de conseil et des services spécialisés dans le domaine des mousses.
2. Une implication plus active de l'équipe des mousses adventices dans les négociations avec les exploitations.
3. Une intégration éventuelle des mousses par le biais du système de points d'IP-Suisse ; une approche prometteuse pour pouvoir prendre également en compte les petites surfaces qui ne remplissent pas autrement les conditions d'un contrat pour les mousses adventices.

Des informations plus détaillées sur le domaine des mousses adventices peuvent être consultées dans le rapport final séparé de Pro Natura (Senta Stix, Julie Steffen, René Amstutz, 14.01.2021).

Conclusion résumée

La période de promotion de dix ans (2010 à 2020) en faveur de la flore adventice indigène précieuse a eu un impact majeur. Aujourd'hui, il existe un réseau de refuges sécurisés par contrat pour la flore adventice menacée dans toute la Suisse, y compris dans le canton du VS, qui abrite de loin les espèces et les populations les plus précieuses. D'importants foyers de flore adventice ont également été préservés au nord des Alpes. La promotion de cette flore est désormais intégrée au système SPB dans tous les cantons.

Dans de nombreux cantons, une certaine conscience de l'importance et de la qualité de cette flore spécifique menacée peut être constatée, aussi bien dans le domaine de l'agriculture que de la protection de la nature. Les possibilités de promotion sont connues et utilisées, ce qui permet de sauvegarder les surfaces et les populations. Dans les cantons de SH et de ZH, le projet d'utilisation durable des ressources a donné l'impulsion à des projets de promotion à grande échelle qui auront un impact encore plus important.

La percée n'a pas encore été atteinte au niveau des mousses adventices. De nouvelles initiatives de sensibilisation et de promotion sont nécessaires de toute urgence à ce niveau. AGRIDEA, l'OFAG et les cantons participants au projet d'utilisation durable des ressources et de vulgarisation sont tenus d'attirer continuellement l'attention sur cette thématique, de l'entretenir et de la développer, de manière à maintenir l'impact des deux projets.

6. Annex

Förderung autochthoner Ackerbegleitflora & Ackermoose: Checkliste zum Vorgehen in den Kantonen

| | |
|---|--|
| 1. Auswahl von Arten und Gebieten mit wertvoller Ackerbegleitflora und Ackermosen im Kanton | |
| 1.1 | ArtenspezialistIn, im Büro: Erstellen einer Zielartenliste mit einfacher Bewertungsmatrix (Artenliste mit Punkte-Wertung inkl. Minimalanforderungen) als Basis für die Auswahl potenzieller Projektflächen, d.h. ab welcher Punktzahl gilt die Fläche als wertvoll. |
| 1.2 | ArtenspezialistIn, im Büro: Abfrage bei Infoflora und Swissbryophytes nach der Artenliste im Perimeter, wenn möglich eingeschränkt auf landwirtschaftliche Nutzfläche (LN). Auf dieser Basis einen Vorschlag potenzieller Projektflächen machen. |
| 1.3 | ArtenspezialistIn, im Büro: Evaluation von wertvollen Gebieten auf der Basis von kantonseigenen Datenquellen und/oder Befragungen von ExpertInnen. |
| 1.4 | ArtenspezialistIn, im Feld: Stichprobenweise Artenerhebung: Erfassung von Ziel- & Leitarten auf einem Teil der Flächen. |
| 1.5 | ArtenspezialistIn, im Büro: Auf der Grundlage all dieser Abklärungen: Festlegen von Gebiete mit wertvoller Ackerbegleitflora und Ackermoose. |
| 2. Integration der Ackerbegleitflora-Flächen in das kantonale Direktzahlungssystem | |
| 2.1 | Kantonales Landwirtschaftsamt: Anmeldung der regionsspezifischen Biodiversitätsförderfläche, Typ 16 «Acker mit wertvoller Begleitflora» (Ackerbegleitflora und Ackermoose) beim BLW und Integration ins kantonale Direktzahlungssystem |
| 2.2 | Kantonale Naturschutzfachstelle: Bewilligung der regionsspezifischen BFF «Acker mit wertvoller Begleitflora» (Ackerbegleitflora und Ackermoose). |
| 2.3 | Vernetzungsprojekte: Rekrutierung und ev. Ausbildung von regionalen Beratungskräften |
| 3. Beratung der Landwirte durch regionale Beratungskräfte | |
| 3.1 | ArtenspezialistIn, im Feld: Sicherstellen, dass Ziel- und/ oder Leitarten in genügender Punktzahl auf dem Acker vorhanden sind |
| 3.2. | Regionale Beratungskraft Vernetzungsprojekt: Kanton kontaktieren, ob in diesem Perimeter und zu diesem Zeitpunkt ein NHG- /Vernetzungsvertrag möglich |
| 3.3. | Regionale Beratungskraft Vernetzungsprojekt: Landwirt kontaktieren und Bereitschaft für einen 8jährigen Vertrag mit den verlangten Massnahmen auf dieser Parzelle abklären |
| 3.4. | Regionale Beratungskraft Vernetzungsprojekt: Fruchtfolge aushandeln |
| 3.5. | Regionale Beratungskraft Vernetzungsprojekt: Fläche in bestehenden Vertrag aufnehmen oder neuen Vertrag abschliessen |
| 4. Bei Spezialfällen und Fragen kontaktieren | |
| Agrofutura, Carla Mosimann, mosimann@agrofutura.ch , ☎ 056 500 10 70. | |
| Hintermann & Weber, Stefan Birrer, birrer@hintermannweber.ch , ☎ 061 717 88 82 | |